

ANNEXE VOLONTAIRE 4 : COMPTE RENDU DE VISITE D'ÉCOLOGUE ET PRECONISATIONS ÉCOLOGIQUES

1 Conditions de visite

La visite d'écologie a consisté en un passage de terrain généraliste en journée, visant à évaluer les potentialités d'accueil du site pour la faune et la flore, en particulier pour des espèces protégées et/ou patrimoniales. Ce passage de terrain a été effectué le **14 avril 2026** par 2 écologues (un écologue généraliste et un chiroptérologue), sous bonnes conditions météorologiques (absence de pluie et de vent).

Lors de cette visite de terrain, le site d'étude a été parcouru à pied afin de caractériser les types de milieux en présence et de repérer la présence d'habitats d'espèces à enjeux pouvant potentiellement fréquenter le site. Les espèces observées pendant ce passage de terrain ont également été saisies et géolocalisées.

2 Observations de terrain

2.1 Espèces observées

Lors de cette visite du site, plusieurs espèces ont pu être observées sur site, appartenant à plusieurs groupes taxonomiques (oiseaux, mollusques, mammifères).

2.1.1 Avifaune

Lors du passage de terrain, effectué au début de période de nidification, plusieurs espèces d'oiseaux communes ont pu être observées sur site, en nidification ou en alimentation. Ces espèces, ainsi que leurs statuts de protection ou patrimonialité, leur probabilité de reproduction sur site et l'enjeu spécifique qui leur a été attribué sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1 – Espèces d’avifaune observées sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Effectifs	Patrimoniale	Protection nationale	Listes rouges			Directive Oiseaux	ZNIEFF BFC	Probabilité de nidification	Enjeu spécifique sur site
					Europe	France	Région				
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	1	X	Art. 3	LC	VU	NT	I	stricte	Possible	Fort
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	1	X	Art. 3	LC	VU	EN		cond.	Possible	Fort
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	1	X	Art. 3	LC	VU	LC		cond.	Possible	Assez fort
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	2		Art. 3	LC	LC	LC			Possible	Faible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	1		Art. 3	LC	LC	LC			Possible	Faible
<i>Pacer domesticus</i>	Moineau domestique	3		Art. 3	LC	LC	LC			Possible	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	2		Art. 3	LC	LC	LC			Possible	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	6			LC	LC	LC	II		Certain	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	1		Art. 3	LC	LC	LC			Possible	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	7			LC	LC	LC	II		Certain	Faible
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	11			LC	LC	LC	II ; III		Possible	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	1			LC	LC	LC	II ; III		Possible	Très faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	15	X	Art. 3	LC	NT	NT				Très faible
En gras, les espèces patrimoniales et les statuts le justifiant. Les listes rouges utilisées sont : Europe (2023), France (nicheurs 2016), Franche-Comté (2017).											

Il est à noter que la reproduction certaine a pu être observée pour l'Étourneau sansonnet et le Merle noir. En effet, 2 nids d'Étourneau sansonnet ont été identifiés au niveau de 2 arbres du parc (cf. carte de localisation), avec plusieurs jeunes présents et des adultes en nourrissage. Concernant le Merle noir, un individu a été observé en couvaison dans un nid au niveau d'un local/cabanon recouvert de lierre (cf. Figure 9).

Bien que leur reproduction ne soit pas avérée, les arbres et ripisylves présents dans le parc sont favorable à l'installation d'autres espèces d'oiseaux en reproduction. Parmi ces espèces, on retrouve 3 espèces à enjeu.

Le **Martin-pêcheur d'Europe** a été contacté au niveau de la Vallière, où les berges sont favorables à son installation en reproduction. Le Martin-pêcheur est sédentaire et occupe son territoire toute l'année. Cette espèce protégée, considérée comme vulnérable (VU) sur la liste rouge nationale et quasi-menacée (NT) à l'échelle régionale, inscrite à l'Annexe II de la Directive Oiseau et déterminante ZNIEFF stricte en région est considérée d'enjeu **fort** sur le site par son installation potentielle.

Le **Serin cini** a été entendu à l'entrée sud du parc, aux abords des grands conifères où il est susceptible de nicher. Cette espèce est classée vulnérables (VU) sur la liste rouge nationale en danger (EN) en région, ce qui lui vaut l'attribution d'un enjeu **fort** sur le site.

Le **Verdier d'Europe** est susceptible de nicher au niveau des arbres ou des haies/ripisylve du parc. Cette espèce est classée vulnérable (VU) sur la liste rouge nationale, et est donc considérée d'enjeu **assez fort** sur site.

D'autres espèces plus communes mais protégées sont également possiblement nicheuses au niveau des éléments arborés ou arbustifs du parc, telles que la Mésange bleue, le Moineau domestique, la Mésange charbonnière ou la Fauvette à tête noire.

Il est à noter qu'un nid non occupé a également été trouvé le long d'un mur couvert de lierre sur la bordure est du parc, mais sans possibilité de déterminer à quelle espèce il appartenait. Cependant, cela indique que ce secteur est fréquenté par des oiseaux en nidification.

L'**Hirondelle de fenêtre**, espèce patrimoniale et protégée, ne niche quant à elle pas sur le site, occupant plutôt des bâtiments pour faire son nid, mais le parc lui fournit un terrain de chasse d'intérêt.

2.1.2 Mammifères terrestres

Lors du passage de terrain, une seule espèce de mammifère terrestre a pu être observée. Il s'agit de l'**Écureuil roux**, espèce protégée observée au niveau d'un patch d'arbre haut dans la partie sud du parc. Cette espèce se reproduit probablement au sein de ces arbres ou de la ripisylve.

Le tableau suivant présente cette espèce ainsi que ses statuts et son niveau d'enjeu.

Tableau 2 – Espèce de mammifère observée sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Effectifs	Patrimoniale	Protection nationale	Listes rouges			Directive Habitats	ZNIEFF BFC	Enjeu spécifique sur site
					Europe	France	Région			
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	1		Art. 2	LC	LC	LC			Modéré
En gras, les espèces patrimoniales et/ou protégées et les statuts le justifiant. Les listes rouges utilisées sont : Europe (2025), France (2017), Franche-Comté (2008).										

2.1.3 Mollusques

Le passage sur site a permis de découvrir la présence d'une espèce de mollusque à enjeu dans un bassin en partie asséché pour des travaux. Il s'agit de l'**Anodonte des rivières**, dont de nombreux individus ont pu être observés au niveau des fonds à secs en bordure de l'étang, laissant supposer la présence d'autres individus au fond de la partie encore en eau et non visible.

Cette espèce, connue dans la région principalement au niveau des grandes rivières et de leurs affluents, est classée vulnérable (VU) sur la liste rouge européenne et sur la liste rouge nationale, ainsi que déterminante ZNIEFF stricte en région Bourgogne-Franche-Comté. La présence d'un grand nombre d'individus, notamment de grosse taille, attestant d'une colonisation pérenne du site, a conduit à l'attribution d'un niveau d'enjeu **assez fort** pour l'espèce sur le site.

L'assèchement de l'étang, qu'il soit temporaire ou permanent, est fortement préjudiciable au maintien de cette espèce à enjeu sur le site. C'est pourquoi le Maître d'Ouvrage a été alerté dès la découverte de l'espèce afin qu'il puisse prendre les précautions nécessaires.

Il est à noter que d'autres coquilles ont été observées mais trop éloignées pour pouvoir être identifiées, et qu'il est possible que d'autres espèces de mollusques aquatiques à enjeu soient présentes au sein de l'étang du parc.



Figure 1 - Photographie d'une Anodonte des rivières et de l'étang où elle a été trouvée - Source : F. MASSOT (2026 - sur site)

Le tableau suivant présente les statuts de cette espèce et son niveau d'enjeu.

Tableau 3 – Espèce de mollusque observée sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Effectifs	Patrimoniale	Protection nationale	Listes rouges			Directive Habitats	ZNIEFF BFC	Enjeu spécifique sur site
					Europe	France	Région			
Anodonta anatina	Anodonte des rivières	20+	X		VU	VU			Stricte	Assez fort
En gras, les espèces patrimoniales et/ou protégées et les statuts le justifiant. Les listes rouges utilisées sont : Europe (2025), France (2021).										

2.1.4 Carte des observations d'espèces patrimoniales et/ou protégées sur site

La carte suivante présente la localisation des contacts d'espèces patrimoniales et/ou protégées (hors avifaune protégée) sur le site d'étude.

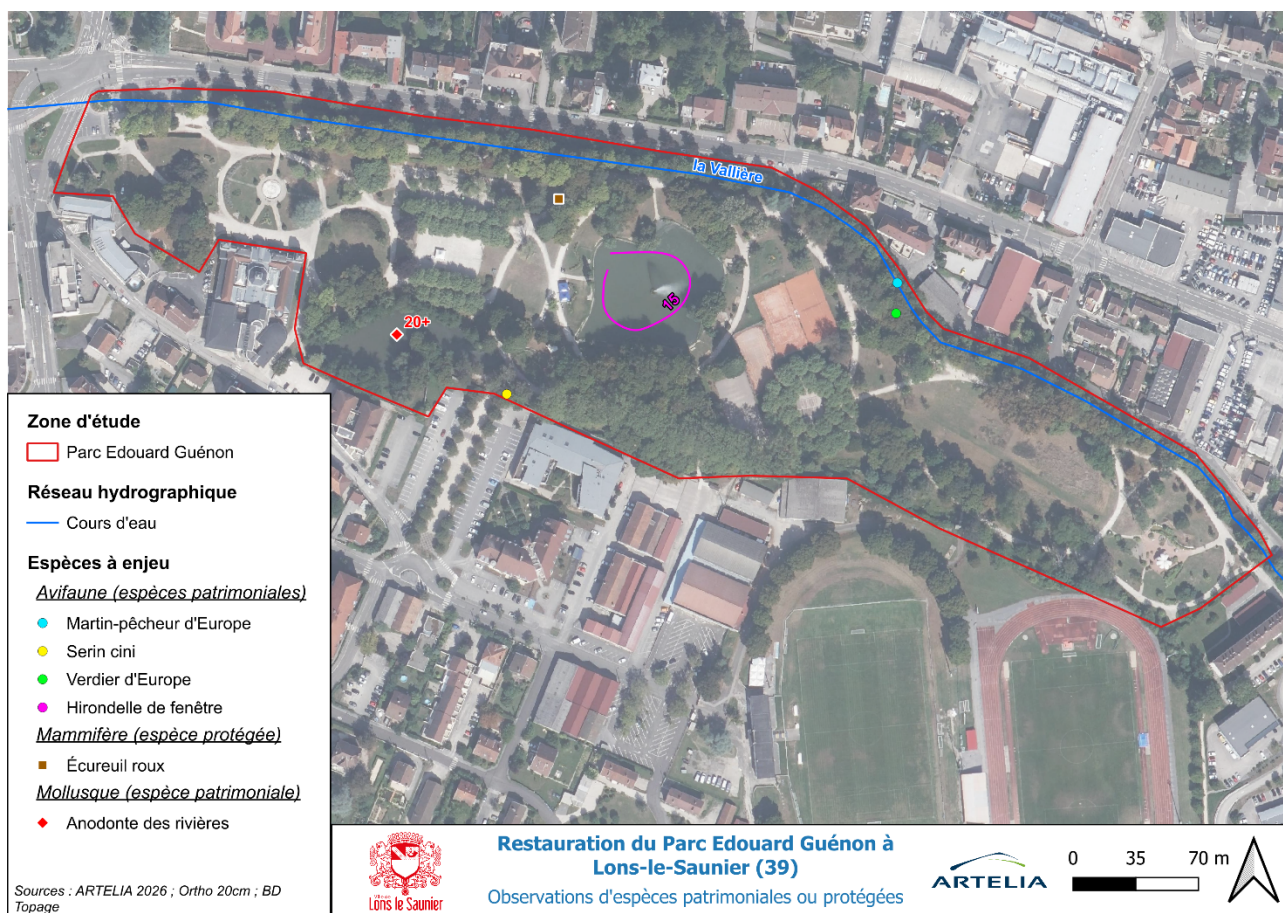


Figure 2 - Cartographie des espèces patrimoniales et/ou protégées observées sur site

2.2 Habitats et secteur d'intérêt pour la biodiversité

En parallèle des contacts d'espèces, les habitats potentiels pour des espèces à enjeu ou protégées ont été recherchés sur le site, afin d'évaluer les potentialités d'accueil du parc pour la biodiversité.

Ces recherches ont notamment consisté à repérer la présence d'arbres d'intérêt pour les chiroptères en gîte ou les oiseaux en reproduction. Ainsi, plusieurs arbres d'intérêt ont pu être localisés, notamment des arbres gîtes potentiels, à savoir des arbres avec une couverture de lierre importante ou des arbres présentant des trous ou des fissures. Ces arbres sont présents dans divers secteurs du parc, avec une forte concentration au sud du bassin sud-ouest du parc, au niveau de la ripisylve de la Vallière et au niveau de la ripisylve du ruisseau longeant le parc par le sud.



Figure 3 - Photographie de 2 arbres gîtes potentiels avec forte couverture de lierre - Source : F. MASSOT (2026)



Figure 4 - Photographie de 2 arbres gîtes potentiels avec fissures et cavités - Source : F. MASSOT (2026)

En complément de ces arbres gîtes, deux anciennes constructions (cabanons) présentent un recouvrement en lierre et des entrées ont également été repérés et pourraient abriter des chiroptères en gîte d'hiver ou d'été. Il est à noter que ces deux constructions servent également de site de reproduction pour des oiseaux, avec l'observation d'un nid de Merle noir occupé (couvaison) sur l'un, et la présence d'un nid inoccupé sur l'autre.



*Figure 5 - Photographie de 2 constructions recouvertes de lierre pouvant abriter des chiroptères en gîte et des oiseaux en nidification
- Source : F. MASSOT (2026)*

Du côté du cours d'eau de la Vallière, il est à noter la favorabilité de la berge pour la nidification du **Martin-pêcheur d'Europe** sur une partie de sa longueur, notamment sur la rive coté parc. En face, sur une partie de la longueur du cours d'eau se trouve un mur de pierre assez haut comportant diverses infructuosités, potentiellement favorables aux chiroptères.



Figure 6 - Photographie des berges de la Vallière au niveau du centre du parc - Source : F. MASSOT (2026)

Au sud du parc se trouve également un ruisseau qui coule depuis la bordure est du parc et se jette au niveau de l'étang au sud-ouest. Ce petit ruisseau, comportant diverses zones plus lenticules, offre un habitat d'intérêt pour un large cortège d'espèces, notamment à des amphibiens et des insectes (odonates). Ses berges sont peu abruptes et grandement végétalisées d'hélophytes.



Figure 7 - Photographie du ruisseau coulant au sud du parc - Source : F. MASSOT (2026)

Plusieurs étangs sont présents sur le site, dont au moins un est colonisé par l'Anodonte des rivières. Ces points d'eau sont également des secteurs de reproduction pour des espèces communes d'avifaune (Canard colvert), des secteurs de chasse d'intérêt pour les oiseaux insectivores (Martinets, hirondelles) et les chiroptères, et des habitats pour l'entomofaune (odonates), notamment en berge.



Figure 8 - Photographie des deux étangs du site - Source : F. MASSOT (2026)

La carte suivante présente la localisation des éléments ou secteur d'intérêt pour la biodiversité du site.

Zone d'étude

 Parc Edouard Guénon

Réseau hydrographique

 Cours d'eau

Secteurs d'intérêt pour la biodiversité

Chiroptères

-  Arbre ou élément avec potentiel fort pour le gîte des chiroptères
-  Arbre ou élément avec potentiel moyen pour le gîte des chiroptères
-  Secteur avec potentiel fort pour le gîte des chiroptères
-  Secteur avec potentiel moyen pour le gîte des chiroptères

Avifaune

-  Arbre favorable à la nidification de l'avifaune
-  Nidification d'avifaune (nid)
-  Secteur de berges favorable à la nidification du Martin-pêcheur d'Europe

Autres

-  Ruisseau
-  Etang
-  Etang à Anodonte des rivières
-  Secteur d'herbes hautes (favorable entomofaune, chasse avifaune, chasse chiroptères, ...)
-  Secteur d'île naturel favorable à la biodiversité en général
-  Territoire supposé de l'Écureuil roux

Sources : ARTELIA 2026 ; Ortho 20cm ; BD Topage



Restauration du Parc Edouard Guénon à Lons-le-Saunier (39)

Secteurs d'intérêt pour la biodiversité



0 50 100 m



Figure 9 - Carte des secteurs d'intérêt pour la biodiversité au sein du site

3 Préconisations

Il est à noter que les préconisations énoncées ici sont générales et se basent uniquement sur les enjeux potentiels du site d'étude.

Au vu des enjeux potentiels du site d'étude, les travaux risquent d'avoir des impacts sur la biodiversité, via la destruction d'individus ou d'habitats en phase de chantier. C'est notamment le cas pour l'abattage d'arbres (pouvant accueillir des chiroptères en gîte ou des oiseaux en nidification), ou de l'aménagement de la berge au niveau du secteur favorable à la nidification du Martin-pêcheur d'Europe.

Ainsi, plusieurs mesures d'évitement ou de réduction, ou à défaut de compensation, peuvent être proposées pour limiter les impacts du projet sur la biodiversité.

3.1 Mesures d'évitement

D'une manière générale, les **secteurs d'intérêt pour la biodiversité devront être évités**, afin de préserver les habitats des espèces fréquentant le site, notamment pour les habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées. Ces secteurs comprennent en particulier les arbres ou éléments favorables au gîte des chiroptères ou à la nidification de l'avifaune (en particulier les nids occupés), les berges favorables à l'installation du Martin-pêcheur d'Europe et l'étang avec présence d'Anodonte des rivières.

Ainsi, le chantier et les zones sensibles feront l'objet **d'un balisage** précis. Tout bouleversement sera proscrit au sein des **zones sensibles**. Ces zones feront l'objet d'un **balisage et les arbres de dispositifs de protection** si besoin. Les voies d'accès, passages d'engins, zones de stockages de matériaux temporaires ou pérennes, installation de chantier, zones de remplissage de réservoirs, etc. éviteront ces zones.

3.2 Mesures de réduction

3.2.1 Réduction temporelle

Afin de limiter les impacts sur la faune potentiellement présente aux abords de la zone de travaux, les périodes de travaux et de préparation du chantier devront être adaptées.

Les interventions devront être menées au cours d'une période durant laquelle les impacts potentiels sur les espèces sont au minimum. Ce phasage doit prendre en compte toutes les phases de sensibilité du cycle biologique des espèces (reproduction, développement des juvéniles, hibernation/hivernation, ...). Les périodes de sensibilité des espèces sont décrites dans le tableau suivant.

Ainsi, en prenant en compte ces périodes de sensibilité, la période idéale d'intervention s'étend de **début septembre à début novembre**, en l'absence de forte gelées (risquant d'avancer les périodes hibernation des espèces notamment chiroptères).

Groupe taxonomique		Périodes de sensibilité des espèces											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
	Avifaune	Période de faible sensibilité (migration et hivernage)		Période de forte sensibilité (reproduction et élevage des jeunes)						Période de faible sensibilité (migration et hivernage)			
	Amphibiens	Période de forte sensibilité (hivernation)			Période de forte sensibilité (reproduction et développement des larves)					Période de faible sensibilité		Période de forte sensibilité (hibernation)	
	Reptiles	Période de forte sensibilité (hibernation)			Période de forte sensibilité (reproduction)					Période de faible sensibilité		Période de forte sensibilité (hibernation)	
	Mammifères "terrestres"	Période de forte sensibilité (reproduction, période d'activité ou hibernation)								Période de faible sensibilité		Période de forte sensibilité (hibernation)	
	Entomofaune	Période de faible sensibilité (hivernage ou nymphose)		Période de forte sensibilité (reproduction)						Période de faible sensibilité (hibernage ou nymphose)			
	Chiroptères	Période de forte sensibilité (hibernation)			Période de forte sensibilité (mise bas et élevage des jeunes)					Période de faible sensibilité (transit)		Période de forte sensibilité (hibernation)	
	Poissons	Période de forte sensibilité					Période de faible sensibilité				Période de forte sensibilité		

Figure 10 – Périodes de sensibilité des taxons, et périodes favorables (en vert) et défavorables (en rouge) pour les interventions

3.2.2 Mesures en cas d'abattage d'arbre gîte potentiel ou de site de nidification

Si les arbres gîtes potentiels ne peuvent être évités, pour des questions sanitaires ou de sécurité par exemple, il sera nécessaire de prévoir des mesures de réduction des impacts potentiels sur les chiroptères. Ces mesures comprennent :

- La visite d'un chiroptérologue avant l'abattage, pour vérifier l'absence/présence d'individus en gîte au niveau de l'arbre à abattre ;
- L'utilisation d'une méthode d'abatage doux, permettant aux chiroptères éventuellement présents de quitter l'arbre ou d'être pris en charge ;
- La mise en place de mesures de compensation (cf. 3.3.1).

Attention, en cas de présence d'individus de chiroptères au niveau des arbres à abattre, il sera nécessaire de prévoir de déposer une dérogation pour destruction d'habitats d'espèce protégée et une dérogation de manipulation d'espèce protégée si le déplacement de celles-ci est nécessaire. Pour rappel, toutes les espèces de chiroptères sont protégées au niveau national.

3.2.3 Pêche de sauvegarde de l'Anodonte des rivières en cas d'assèchement de l'étang

Si l'étang doit être asséché, il sera nécessaire de prévoir une pêche de sauvegarde des mollusques aquatiques présents, dont l'Anodonte des rivières, afin de les déplacer dans un autre habitat favorable identifié en amont par un écologue expérimenté.

3.2.4 Mesures contre les pollutions accidentelles

Il est nécessaire de prévoir la présence de kit antipollution sur le chantier en permanence, et de les inspecter régulièrement. Il faudra prévoir un protocole d'intervention à appliquer en cas de pollution accidentelle. Ces mesures permettent d'éviter toute incidence sur les milieux environnants. De même, les eaux de ruissellement ne devront pas être rejetées dans le milieu naturels avant d'être traitées (par exemple avec des filtres à paille, voire un bac de décantation suivant la turbidité de l'eau), pour limiter les matières en suspension dans les milieux aquatiques.

3.2.5 Stratégie de lutte contre le développement d'espèces exotiques envahissantes

Tout chantier est susceptible de favoriser le développement d'espèces jugées envahissantes (ou invasives), telle que la Renouée du Japon notamment, par le biais du remaniement des terrains.

En cas d'extraction de terres contaminées (rhizomes et banque de graines), celles-ci seront exportées et suivront une **filière de traitement adaptée**. Elles ne devront en aucun cas être mélangées aux terres végétales éventuellement utilisées sur le chantier.

Pour éviter l'installation et le développement d'espèces exotiques envahissantes notamment sur la zone de chantier, la **méthode de lutte doit être spécifique à chaque espèce** pour en améliorer l'efficacité et ainsi préserver les espèces locales menacées. **La revégétalisation la plus rapide possible des terrains mis à nu** est une mesure préventive.

Les matériaux exogènes employés devront être non contaminés.

Dans le cas de la présence avérée d'espèces exotiques, des mesures curatives seront employées (arrachages manuels). La méthodologie de traitement des espèces exotiques envahissantes sera définie par le bureau d'études en charge du suivi de chantier.

3.3 Mesures de compensation éventuelles

3.3.1 En cas de destruction d'arbre gîte ou de nid

En cas de destruction d'arbre gîte à chiroptère ou de nid d'oiseaux, une compensation devra être prévue pour pallier la perte d'habitat d'espèce protégée. Ces compensations pourront prendre la forme d'installation de gîte ou de nichoirs artificiels.